

La Société Nautique de Genève réussit à obtenir un appel accéléré

2008-04-15

(New York, le 15 avril 2008) Le Juge Andrias de la Juridiction d'Appel de la Cour Suprême de New York a rendu son jugement aujourd'hui en faveur du Defender de l'America's Cup, la Société Nautique de Genève (SNG) qui demandait une procédure d'appel accélérée avec tous les exposés effectués avant le 15 mai 2008. Les arguments seront ensuite entendus courant juin, dans l'espoir d'une décision très rapide.

Le Juge Andrias a également décidé que la requête de la SNG pour un sursis devra être étudiée par cinq juges de la Juridiction d'Appel. L'exposé sur la requête de sursis devra être effectué avant le 25 avril 2008.

Commentaires de Lucien Masméjan, principal avocat de la SNG : "Nous sommes ravis de cette décision. Elle confirme que notre choix de faire appel était justifié et pris au bon moment. La décision du Juge Andrias d'accélérer la procédure d'appel est très importante pour nous car elle signifie que l'affaire va progresser pendant la procédure d'appel et nous permettra de replacer sans plus attendre l'America's Cup sur le plan d'eau."

"Nous avons hâte de présenter aux cinq juges de la Juridiction d'Appel la question du sursis pour être sûrs que les ressources et les sommes d'argent consacrées à préparer une défense ne soient pas inutiles."